



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU MERCREDI 13 JUIN 2018 À 18 HEURES
SALLE DANGOU LESCOUZÈRES
(sur convocation du 7 juin 2018)

Président

Nombre de conseillers : 9

Nombre de membres nommés : 9

Présents : 10

Absents représentés : 6

Absents excusés : 3

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS
DU 13 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize du mois de juin à 18 heures, le conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 7 juin 2018, s'est réuni en session ordinaire, au siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Madame Frédérique Charpenel.

Présents :

*Mesdames Frédérique CHARPENEL, Sylvie DE ARTECHE, Maité GRAFF, Françoise TROCCARD et Pierrette MICHELENA ;
Messieurs Alain LAVIELLE, Alain JEAN, Pierre LAFFITTE, Jérôme PETITJEAN et Jean-Paul TOURNIER.*

Absents représentés :

Madame Rosa DI MURO a donné pouvoir à Madame Frédérique CHARPENEL, Madame Corine LAFITTE a donné pouvoir à Monsieur Alain LAVIELLE, Madame Nelly BETAILLE a donné pouvoir à Madame Sylvie DE ARTECHE, Monsieur Michel PENNE a donné pouvoir à Madame Françoise TROCCARD, Monsieur Benoît DARETS a donné pouvoir à Monsieur Jérôme PETITJEAN et Monsieur Pierre ATHANASE a donné pouvoir à Monsieur Alain JEAN.

Absents excusés :

Messieurs Pierre FROUSTEY, Yves MONGROLLE et Pascal SCHWINDOWSKY.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - OUVERTURES ET FERMETURES DE POSTES

Rapporteur : Madame Frédérique CHARPENEL

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.



Des agents du centre intercommunal d'action sociale (CIAS) remplissent les conditions pour accéder à un grade supérieur, par avancement de grade à l'ancienneté ou par réussite à un examen.

Par ailleurs, un agent a obtenu le concours de rédacteur.

Les responsables hiérarchiques ont procédé à une évaluation de la manière de servir des agents en demande de nomination et des propositions d'arbitrage ont été élaborées par la Direction générale.

Dans la mesure où il n'existe pas de poste vacant au sein du tableau des effectifs, il est proposé à l'assemblée de procéder à l'ouverture et à la fermeture des postes suivants :

Pôle/ Service	Poste à fermer	Temps de travail	Poste à créer	Temps de travail	Date d'effet
CIAS - Service d'aides à domicile	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	3 postes à 35 h	3 postes Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	3 postes à 35 h	15.07.2018
	Agent social	1 poste à 17h30 2 postes à 20h00 1 poste à 25h00	Agent social principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 17h30 2 postes à 20h00 1 poste à 25h00	01.07.2018
	Agent social principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 22h00 1 poste à 25h00 1 poste à 27h30 7 postes à 28h00	Agent social principal 1 ^{ère} classe	1 poste à 22h00 1 poste à 25h00 1 poste à 27h30 7 postes à 28h00	01.07.2018
			Rédacteur	1 poste à temps complet	01.07.2018

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU l'avis conforme du Comité technique commun MACS - CIAS en date du 6 juin 2018 ;

décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- d'autoriser l'ouverture et la fermeture des postes suivants :

Pôle/ Service	Poste à fermer	Temps de travail	Poste à créer	Temps de travail	Date d'effet
CIAS - Service d'aides à domicile	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	3 postes à 35 h	3 postes Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	3 postes à 35 h	15.07.2018



	Agent social	1 poste à 17h30 2 postes à 20h00 1 poste à 25h00	Agent social principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 17h30 2 postes à 20h00 1 poste à 25h00	01.07.2018
	Agent social principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 22h00 1 poste à 25h00 1 poste à 27h30 7 postes à 28h00	Agent social principal 1 ^{ère} classe	1 poste à 22h00 1 poste à 25h00 1 poste à 27h30 7 postes à 28h00	01.07.2018
			Rédacteur	1 poste à temps complet	01.07.2018

- de prendre acte que les postes seront pourvus par voie statutaire,
- de prendre acte que la rémunération et la durée de carrière de ces agents seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour les emplois, cadres d'emplois et grades concernés,
- de prendre acte de la modification du tableau des effectifs pour tenir compte de ces créations de postes,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant au budget 2018 aux chapitre et article prévus à cet effet,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 14 juin 2018

Pour le président,
par délégation
la vice-présidente,

Frédérique Charpenel

